

# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2024 - 24 du 11 octobre 2024

Objet : : Vote de la Décision Modificative du Budget Annexe 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 4 octobre 2024.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul, Thomas Vatel

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Maire de la commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'État : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

DRAC : Olivier Peyratout

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Yann Grillère

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de

Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de

Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard, Déborah Israel, Edwina Etoire-Manika

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient également présentes :

- Nathalie Simonnet, Conseillère action culturelle et territoriale de la DRAC, Référente pour le département du Val d'Oise
- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Claire Perrin-Ernoult, Chargée de mission Territoire Ouest, coordinatrice de l'enseignement artistique, service des Territoires de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Lauren Begaud-Bordier, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



## CONSIDERANT,

La Décision Modificative de la section d'exploitation du Budget Annexe de l'exercice 2024 soumise aux membres,

Aux dépenses

- Un total des dépenses augmenté de 4 753€ avec les variations suivantes :
  - Au Chapitre 011 : une hausse des crédits de 4 730€
  - Au Chapitre 65 : une hausse des crédits de 23€

Aux recettes

- Un total des recettes augmenté de 14 000€ avec la variation suivante :
  - Au Chapitre 70 : une hausse des crédits de 14 000€

Que le résultat prévisionnel est présenté en sur-équilibre.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

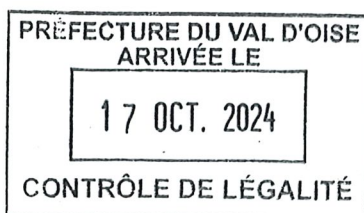
Après en avoir délibéré, approuve la Décision Modificative du Budget Annexe de l'exercice 2024. Le détail de la Décision Modificative est annexé à cette présente délibération.

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour : 18

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le